



---

## COMMUNIQUÉ

---

*Pour diffusion immédiate*

<p><b>Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique</b> <b>Le RNCREQ invite le gouvernement à modifier le régime forestier actuel</b></p>
--

**Québec, le 23 août 2004** – «*Le Québec doit modifier son régime forestier afin d'instituer une politique forestière dont le premier objectif sera l'aménagement forestier durable. Ce nouveau régime doit viser le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, le respect d'un rendement soutenu, et enfin, une gestion intégrée des ressources permettant l'usage démocratique et polyvalent des forêts.*» C'est là le message principal qui a été adressé aujourd'hui à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise par Mme Luce Balthazar, responsable du dossier Forêt pour le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

De façon plus spécifique, le RNCREQ demande au gouvernement l'adoption et la mise en œuvre d'une *Stratégie québécoise sur la diversité biologique* axée notamment sur l'établissement d'un réseau d'aires protégées ainsi que sur des modalités d'aménagement écosystémique qui imite la nature. Le RNCREQ souligne que l'absence d'une telle stratégie est un des vides les plus navrants de la politique forestière québécoise.

Parmi les autres recommandations du RNCREQ, signalons celles voulant que les *Plans généraux d'aménagement forestier* (PGAF) soient désormais soumis à une évaluation environnementale, que les calculs de la possibilité forestière soient soumis à un examen à fond, que l'on favorise la polyvalence des usages et la diversification des modes de tenure par l'instauration d'une *Politique de forêt habitée* ou de programmes de forêt communautaire, et que soit créé un *Observatoire national de foresterie* composé d'experts indépendants et multidisciplinaires pour fournir à la population et aux décideurs une information juste et éclairée.

*Enfin, le RNCREQ demande au gouvernement d'instituer un Bureau public de vérification forestière, ou Inspecteur des forêts qui aura pour mandat de surveiller l'ensemble de la gestion forestière au Québec, de vérifier l'atteinte des résultats des critères de l'AFD, de garantir le respect du rendement soutenu en examinant la validité du calcul de la possibilité forestière et son suivi, et d'exposer ses conclusions dans un rapport annuel remis à l'Assemblée nationale."*

- 30 -

Source : Luce Balthazar, responsable du dossier Forêt (418) 721-5711  
Philippe Bourke, directeur (514) 861-7022 / (514) 791-7022